

# La Newsletter de Vélizy-Associations

Décembre 2015,

Parce qu'il est important de connaître l'actualité du secteur associatif dans lequel vous vous investissez, Vélizy-Associations vous informe dans sa lettre d'information et vous propose des conseils pratiques pour bien gérer vos associations.

**L'ensemble des membres du conseil d'administration et du personnel de Vélizy-Associations vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.**

## L'actu de Vélizy-Associations



### Les associations relèvent le défi - samedi 5 décembre, 14h

De nombreux bénévoles seront mobilisés, ce jour-là, sur les animations du Téléthon au centre sportif Robert Wagner : des animations, des défis sportifs, des expositions et ventes s'enchaîneront dès 14h, afin de récolter des fonds en faveur de l'AMF Téléthon. L'équipe du Lions Club s'activera aussi pour organiser le centre d'appel des dons au sein du complexe Maurice Ravel.

**Plus d'information en cliquant sur ce lien :** [Téléthon 2015 de Vélizy-Villacoublay](#)

### À vos agendas...

#### Retrouvons-nous autour d'une galette des rois !

**Jeudi 21 janvier, 19h :** l'équipe de Vélizy-Associations invite les dirigeants des associations adhérentes à partager la galette.

Avant le cocktail, le jury dévoilera sa sélection sur le concours photos inter-associations. Et pour bien débiter 2016, le « quizz V-A » permettra à chaque association de tester la rapidité et le tonus associatif de ses membres !

**Vous pouvez dès à présent vous inscrire en cliquant sur ce lien :**

[Galette de Vélizy-Associations - 21 janvier 2016](#)



#### La croix rouge nous initiera aux premiers gestes....

**Samedi 23 janvier, dès 9h30 :** la croix rouge nous propose une initiation aux premiers secours et à l'urgence cardiaque (chaque participant apprendra à utiliser le défibrillateur).

Une vingtaine de places sont disponibles. Le prix de la participation est de 15 €.

**Vous pouvez déjà vous inscrire en cliquant sur ce lien :**

[initiation premiers secours - 23 janvier 2016](#)

**Retrouvez toutes les informations sur le site web de Vélizy-Associations rubrique agenda**



Vélizy-Associations

Tel. 01 84 73 06 90  
secretariat.va@velizy-associations.fr

Rédaction & impression : Vélizy-Associations

## Les infos "gestion associative"

### La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif



Le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative souhaite que la reconnaissance de l'activité bénévole, via l'engagement associatif, soit reconnue.

Ainsi chaque année la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif permet de récompenser les bénévoles qui se sont distingués d'une manière particulièrement honorable.



Cette récompense comporte trois grades par rapport à l'engagement bénévole :

- La médaille de bronze à partir de 6 années d'ancienneté
- La médaille d'argent à partir de 10 années d'ancienneté
- La médaille d'or pour 15 années d'ancienneté



Si vous souhaitez proposer des membres particulièrement engagés en faveur de l'intérêt général, au sein de votre structure, l'équipe de Vélizy-Associations est à votre disposition pour vous aider à formuler votre demande auprès du comité départemental des Yvelines des médaillés de la jeunesse et des sports. Chaque année, deux promotions sont possibles dans les Yvelines :

- En juillet (envoi du dossier avant le 15 février)
- En janvier (envoi du dossier avant le 15 septembre).

**Pour plus d'informations : demandez le formulaire à [Delphine Morvan, Vélizy-Associations](#) ou contactez le [Comité départemental des Yvelines des médaillés de la jeunesse et des sports](#)**

## Les infos "associations employeurs "

### Complémentaire santé : Une obligation de l'employeur !

**Pour en savoir plus**

**Les actualités du site web du service public**

La loi de la sécurisation de l'emploi prévoit que chaque employeur propose une couverture minimale pour les frais de santé à l'ensemble de ses salariés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Chaque employeur se doit de proposer un contrat avec des garanties : si le salarié refuse d'adhérer à ce contrat il doit le notifier, chaque année, par écrit à son employeur.



Des organismes de santé sont parfois « recommandés » par certaines branches d'activité. Il faut bien savoir qu'il est maintenant interdit d'imposer à une structure d'adhérer à un organisme particulier. Chaque employeur peut librement contacter des assureurs et comparer les prix des contrats proposés.

**Pour en savoir plus : Les actualités du site web : [services.public.fr](http://services.public.fr)**



### La DSN : une nouvelle formalité pour les employeurs en 2016

**La Déclaration Sociale Nominative (DSN) est un projet majeur du « choc de simplification » initié en France pour les entreprises. Elle va remplacer toutes les déclarations sociales.**

La DSN repose sur la transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues du logiciel de paie et la transmission dématérialisée des événements au cours du contrat (arrêts, fin de contrat...).

L'équipe comptable de V-A s'attèle à ce que tout soit prêt pour 2016 !

La déclaration sociale nominative consiste à transmettre, chaque mois, les données paies de l'ensemble des salariés des associations Véliziennes .

Tous les salariés de vos associations vont être informés de l'entrée en DSN : une fiche d'information va leur être transmise, en même temps que leur bulletin de paie, leur précisant :

- Les données à caractère personnel contenues dans la DSN
- Les modalités d'exercice des droits d'accès à ces données et de rectification de celles-ci tel que prévu par la loi.

Une fois entré dans le dispositif DSN, chaque employeur se doit d'informer les nouveaux salariés. A cet effet, il est intéressant d'intégrer un article aux contrats de travail des futurs salariés les informant des modalités déclaratives appliquées et des moyens d'accès aux données. L'équipe de Vélizy-Associations pourra vous proposer des modèles.

**Pour en savoir plus : [site web d'information de la DSN](#)**